

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 janvier 2017**

L'an deux mil dix sept, le treize janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, MM. GOURDIN Laurent - PANNETIER Roland - RICHARD Guy
Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

Excusé : néant

Mme FAYET Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/01 :

ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX ERP (Etablissements Recevant du Public) :

Demande d'une aide parlementaire -

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 3 500.00 € sur le programme 122, action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » de la Mission « Relations avec les collectivités territoriales » en vue de réaliser les travaux de mise en accessibilité dans les bâtiments communaux ERP, dont le coût est évalué à 12 345.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ donne son accord pour solliciter la dite subvention auprès du Ministère de l'Intérieur,

⇒ autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires au dossier.

DELIBERATION N° 2017/02 :

AMENAGEMENTS DE SECURISATION DANS L'AGGLOMERATION : Demande d'une aide parlementaire –

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide parlementaire pour compléter le financement du projet d'aménagements de sécurisation dans l'agglomération comprenant l'aménagement de la Place de La Bascule, la restauration des murs d'enceinte de la mairie, de l'école et du cimetière, et la mise en place d'un abribus. Le montant de cette opération est estimé à 118 590.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ donne son accord pour solliciter une aide parlementaire afin de finaliser le financement de ce projet,

⇒ autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires au dossier.

AMENAGEMENTS DE SECURISATION DANS L'AGGLOMERATION : Accusé de réception du dossier DETR 2017 –

Mr le Maire donne lecture d'un accusé de réception émis par Mme La Sous-Préfète de Mayenne l'informant du caractère complet du dossier de demande DETR. Toutefois, cet accusé de réception ne vaut pas décision d'attribution de subvention. Cette décision sera notifiée à la commune en avril.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Rapport de bathymétrie des lagunes –

Mr le Maire donne lecture du rapport de bathymétrie des lagunes effectué par l'entreprise AGRO OUEST PRESTATIONS de Roeze sur Sarthe. Il s'avère que le curage des trois lagunes est nécessaire étant donné le taux d'envasement des bassins. Il sera effectué fin juillet début août 2017. Les boues devront être répandues sur environ 8 à 10 ha de terrain.

LOGEMENT COMMUNAL T2 : Nouveau locataire –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'un nouveau locataire arrivera au 1^{er} mars 2017 dans le logement communal T2 situé 2 rue des Tisserands.

LOGEMENT COMMUNAL T4 : Travaux de peinture –

Le Conseil Municipal accepte le devis de Mr DUBOIS Dominique, peintre à Thorigné en Charnie, d'un montant de 826.80 € HT pour les travaux de peinture dans le logement communal T4.

.../...

LOGEMENT COMMUNAL T4 : Publicité pour la mise en location –

Le Conseil Municipal donne son accord pour que l'annonce de mise en location du logement communal T4 soit mise en plus grande visibilité dans le site du Bon Coin. Suite à la 1^{ère} annonce, des personnes ont pris contact mais n'ont pas donné suite.

GITE COMMUNAL : Remplacement du portillon –

Un devis sera demandé à Mr HUBERT Jean-Pierre, menuisier à Chémeré Le Roi, pour le remplacement du portillon du gîte communal.

REFLEXION SUR L'AVENIR DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE L'ERVE –

Mr le Maire commente la réunion du 12 janvier dernier entre les élus des 7 communes de Bannes, Blandouet-St Jean, Chémeré Le Roi, Cossé en Champagne, Saulges, St Pierre sur Erve et Thorigné en Charnie. Il a été conclu qu'un regroupement pédagogique entre ces 7 communes entraînerait la fermeture de deux classes et n'est donc pas envisageable.

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'un reportage, qui sera publié dans le Courrier de La Mayenne, est prévu lundi 16 janvier dans notre école avec les quatre maires des communes du RPI de l'Erve pour montrer l'importance de conserver les quatre classes de ce RPI. Un courrier mobilisateur, signé par les quatre Maires et par la Présidente de l'APE, sera adressé à tous les parents d'élèves et les habitants des quatre communes. Une rencontre sera également demandée près de Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Mayenne Sud-Est et de Mr le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de La Mayenne.

LOTISSEMENT DES DEUX CHENES : Publicité –

Mr le Maire propose d'améliorer la visibilité de l'annonce concernant la mise en vente des lots du lotissement communal des Deux Chênes.

LOTISSEMENT DES DEUX CHENES ET PLACE DE LA BASCULE : Evacuation des eaux usées et pluviales –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a rencontré Mr CHAUMOND, propriétaire riverain du lotissement communal, concernant la convention de servitude de passage de canalisations proposée pour l'évacuation des eaux usées et pluviales du lotissement et de la place. Ce dernier ayant demandé certaines modifications, le coût supplémentaire sera chiffré avant de prendre une décision définitive.

PROPOSITION ADHESION AU LABEL « SITES ET CITES REMARQUABLES DE FRANCE » :

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de l'association des Villes et Pays d'art et d'histoire concernant l'adhésion de la commune au label «Sites et Cités remarquables de France».

ORGANISATION DE LA CEREMONIE DES VŒUX –

Il est procédé à l'organisation de la cérémonie des Vœux qui aura lieu à la salle communale le dimanche 22 janvier à 15H.

QUESTIONS DIVERSES :

RAMPES D'ACCES A L'EGLISE –

Mr LE BLANC présente des photos de rampes d'accès effectuées par l'entreprise ECHIVARD de Chémeré Le Roi. Le Conseil Municipal donne son accord pour que le modèle présenté soit mis en place à l'église.

COMMISSION DE LA VOIRIE –

La commission de la voirie se réunira le 28 janvier prochain à 10 h pour examiner l'état des chemins.

ELAGAGE D'UN SAULE PLEUREUR DANS UN TERRAIN COMMUNAL –

Le Conseil Municipal accepte le devis de la Sté DU HAUT DES CIMES de St Jean sur Erve d'un montant de 375 € HT pour l'élagage d'un saule pleureur dans un terrain communal.